

Inscription à l'école maternelle des enfants nés en 2019

Rentrée scolaire
2022/2023



Votre enfant est né en 2019,

vous avez jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
pour procéder à son inscription à l'accueil de l'hôtel de ville

DOCUMENTS À FOURNIR :

livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé (vaccinations),
jugement en cas de séparation ou de divorce des parents.

MAIRIE : Place Jean-Jaurès - 01 45 15 55 55

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h30 - 14h-18h

Samedi 8h30-12h